LE DEMOCRATE.

EUGENE A. FOIN, Rédacteur.

LE

Proces Complet

DE

LACENAIRE

ET DE

SES COMPLICES.

Comme nous croyons avoir donné assez de témoignages relativement à Lacenaire et à ses complico pour établir leur participation aux crimes dont ils sont accusés, nous en supprimons le reste, et pour terminer plus vite ce long récit, nous en donnerons seulement les parties les plus intéressantes, qui sont: les plaidoyers du procureur du roi, et celui de l'avocat de Lacenaire, le discours de Lacenaire et celui de François, et les détails de la conduite de Lacenaire après sa condamnation et avant sa mort. Ces articles terminés, nous publierons ses poésies.

REQUISITOIRE DU MINISTERE PUBLIC.

M. Partarieu-Lafosse s'exprime ainsi au milieu d'un profond silence:

Messieurs les jurés:

Au point où la civilisation est parvenue en France, dans un pays longtemps renommé par la douceur de ses mœurs, c'est avec un douloureux étonnement que, depuis plus d'une année, on a vu se renouveler dans Paris même une multitude d'assassinats, exécutés avec une audace, avec une cruauté inouies. On s'est demandé, non sans effroi, si la vie humaine avait cessé d'être protégée, si une association mystérieuse qu'il était impossible d'atteindre, se faisait un jeu de tremper ses mains dans le sang.

Aujourd'hui commence à se dérouler devant vous la série de ses tragiques forfaits, et dès à présent, si nous ne nous trompons, vous avez le mot de la terrible énigme. Oui, messieurs, il existe des hommes pour lesquels l'assassinat n'est pas une dernière extrémité où le plus pervers n'arrive qu'en tremblant mais *une affaire*, une affaire comme une autre, que l'on propose, que l'on examine, dont on discute les moyens, et que, le jour venu, on raconte en pleine audience avec un complet sang-froid, des hommes pour lesquels l'assassinat n'est pas un accident, le paroxisme de la colère, la mauvaise pensée d'un moment, mais une habitude, une profession.

C'est assez vous dire à quels termes nous réduisons la cause. Il y a dans l'accusation un vol, commis la nuit par deux personnes; il y a des faux nombreux, en écriture authentique, en écriture de commerce, en écriture privée. Tout cela serait grave partout ailleurs: ici ce n'est rien, absolument rien: nous n'en parlerons pas. Nous nous bornerons à recueillir le sang versé, et en son nom, au nom de l'humanité, nous viendrons demander réparation.

Nous voici donc, sans plus tarder, le dimanche 12 décembre 1834, rue Saint-Martin, au passage du Cheval-Rouge.

Là, messieurs, habitait avec sa mère un homme sur lequel son horrible fin nous commande le silence, François Chardon. Détenu deux ans à Poissy, il y avait connu Lacenaire et Avril, connaissance fatale, qu'il devait payer de sa vie.

Lacenaire sortit de Poissy en août 1834, Avril le 25 novembre suivant. Chardon se vantait d'avoir de l'argent, des couverts; on prétendait même qu'il devait recevoir de la munificence de la reine 10,000 francs pour la fondation d'une maison de refuge. Pour des accusés tels que ceux qui paraissent devant vous, c'était une occasion tout indiquée.

Le jour est convenu. Vers une heure de l'après-midi, Lacenaire demande à la portière si Chardon est chez lui. Sur sa réponse affirmative, il monte, suivi d'Avril. Mais après avoir frappé inutilement, tous deux descendent. Dans le passage ils aperçoivent Chardon. "Nous venons de chez toi," lui disent-ils. "En ce cas, montez avec moi," répond le malheureux.

On entre dans une première pièce. Quelques paroles insignifiantes sont à peine échangées. Avril saisit Chardon par le cou, Lacenaire le frappe avec un tire-point par derrière d'abord, puis par devant. Chardon tombe, et en se débattant, ses pieds font ouvrir un buffet plein de vaisselle. Avril s'empare d'un merlin suspendu à la porte, et l'achève.

Cela fait, Lacenaire pénètre dans la pièce voisine. Une victime bien facile, une femme de soixante-six ans, y était étendue sur son lit de douleur. De son arme, empreinte encore du sang du fils, Lacenaire en a bientôt fini avec la mère. Le lit est déplacé; une armoire est forcée; 500 francs, quelques couverts sont enlevés. Jusque sous le verre d'une pendule, la cupidité va chercher une petite Vierge en ivoire, que l'on suppose être d'un grand prix.

Cependant les meurtriers avaient les mains, les vêtements ensanglantés. Le génie dramatique de l'Angleterre s'écriait jadis "que toutes les eaux de l'Océan réunies ne pouvaient laver ces taches-là." Pour les accusés, la chose est plus simple, on met le manteau d'une des victimes sur le sang qui a rejailli de ses plaies; on va aux Bains-Turcs, et tout est effacé. Puis on dine; on se délasse aux "Variétés" des émotions de l'assassinat, et Avril termine dans une maison de prostitution une journée si bien commencée, si bien remplie.

Le lendemain, vous croyez peut-être que le crime se reposera? Nous ne parlons pas de remords, nous savons trop qu'il n'a point accès dans certaines âmes; mais enfin le bras se fatigue, et l'on éprouve au moins le besoin de faire une halte dans le sang. Non: pour de tels hommes, un crime commis n'est qu'un acheminement, une facilité de plus pour commettre un nouveau crime, et pour le commettre sur une bien plus grande échelle. Il ne s'agit plus désormais de ravir à un hypocrite mendiant les quelques aumônes par lui recueillies, à une grabataire infirme les minces épargnes de ses derniers jours. A nous maintenant les banques! à nous les recettes des Rothschild, des Mallet! L'opération est aisée. Nous présentons à l'une de ces maisons un billet payable à un domicile qui sera le nôtre. A l'échéance, le garçon de caisse arrive avec une lourde sacoche, avec un riche portefeuill. Nous le tuons, et nous lui prenons tout.

Dès le 15 décembre, en effet, et avec les fonds provenant du double assassinat commis au Cheval-Rouge Lacenaire, sous le nom de Mahossier, loue un obscur logement rue Montorgueil, No. 66. Avril, qui doit être encore son second, qui a payé sa part dans les meubles, y vient coucher avec lui. Mais le 20, Avril fait une étourderie: il est arrêté sur le boulevard pour avoir arraché une fille publique des mains des soldats. C'est ici qu'il faut lui chercher un remplaçant; c'est ici que François apparait à son tour sur la scène.

Mais, avant d'arriver à lui et à la tentative du 31 décembre, épuisons ce qui concerne la journée du 14, et demandons-nous si les révélations de Lacenaire vous sembleront suffisantes pour déterminer votre conviction contre Avril.

Il est une objection, souvent répétée, que la défense ne manquera pas de reproduire. Pour condamner, vous dira-t-on, il faut des preuves, des témoignages irrécusables. Or, Lacenaire n'est pas un témoin, c'est un accusé. Les déclarations d'un accusé ne prouvent pas contre son co-accusé.

Nous avons hâte de repousser cette objection, car nous n'en connaissons pas qui s'appuie davantage sur des doctrines surannées, qui oublie davantage les droits et les devoirs du juri tel que nos temps modernes l'ont fondé. Non, messieurs, il ne faut au juri ni preuves ni présomptions, il ne lui faut, la loi le dit, qu'une conviction intime. Cette conviction, il la prend partout, il la tire de tout, sans s'inquiéter du moyen, du nom scientifique que la logique impose à tel ou tel événemeat du débat. Voilà comment il est vraiment omnipotent dans la souveraineté de sa conscience.

Ainsi, par exemple, on entend un témoin dûment assermenté. Vous ne le croyez pas, si quelques indices vous persuadent qu'il ment, si, pour ne pas sortir de la cause, c'est un Avril, vous ne le croyez pas. Vous croyez au contraire un accusé, quand cet accusé est un Lacenaire.

Lacenaire ne s'attend pas, sans doute à trouver son éloge dans notre bouche. Mais enfin, il est des positions désespérées, où l'on peut avoir un dernier mérite, celui de prendre franchement son parti, de reconnaitre qu'après le crime une seule chose est possible en justice comme en morale, l'expiation.

Aurait-il cédé à un sentiment moins noble, au désir de la vengeance? Aurait-il voulu entrainer dans sa perte ceux qui avaient trahi le secret de sa retraite? Sur ce point nous avons aimé à l'entendre répéter nettement à haute voix: Oui, j'ai parlé par vengeance. Mais nous ajoutons avec lui: C'est à MM. les jurés de voir si un homme qui a parlé par vengeance n'a pas cependant dit la vérité.

Eh bien! a-t-on constaté une seule inexactitude dans les renseignements donnés par lui? A-t-il été contredit par un seul témoin? Au milieu de faits si nombreux, s'est-il contredit lui-même, troublé un moment? Non, non tout a crié dans la cause: Lacenaire dit vrai!

Une seule crainte aurait pu s'offrir à vos esprits: c'est que, par une ostentation déplorable, Lacenaire se fit devant vous pis qu'il n'était. Qui sait? l'imagination humaine est si bizarre que le crime même peut avoir sa vanité. Nous avons étudié scrupuleusement l'accusé sous ce point de vue, et, selon nos impressions, rien n'est venu prêter le moindre fondement à cette crainte. Nous l'avons trouvé toujours simple, ne visant point à l'effet, ne se posant point en héros de tragédie, et là nous a paru une nouvelle garantie de sa sincérité.

Au surplus, n'avez-vous pas remarqué combien les dénégations d'Avril étaient embarrassées, incomplètes? Pour juger qu'il fut assassin avec Lacenaire, avez-vous besoin d'autre chose que d'enregistrer ses propres paroles? Lacenaire lui communique son projet d'assassiner un garçon de recette. A ce projet, Avril ne fait qu'une objection: il vaudrait mieux, à son avis, lui mettre un masque de poix sur la figure. Le masque de poix, avez-vous dit! mais c'est la mort, la mort dans les tortures. Le patient est là, demandant du jour, de l'air, ce qui est nécessaire aux poumons de l'homme; et ni sa main ni une main étrangère, ne peut arracher ce qui étouffe ses cris. Amendement barbare, dont toute la valeur se réduit à substituer à la mort par le fer la mort par l'étouffement.

Et puis, voyez cette communauté d'existence avant le crime, après le crime. Du 6 au 15 décembre, qui partage la chambre, le lit d'Avril? Lacenaire. Du 15 au 20, qui est encore le camarade de lit d'Avril dans le repaire de la rue Montorgueil? Lacenaire. Quand Avril est conduit au poste le 20, qui va l'y réclamer? Toujours Lacenaire, son inséparable. Et certes, il prouvait bien, ce jour-là, à quel point Avril lui tenait au cœur. Les deux cadavres de la rue Saint-Martin étaient à peine relevés, et son intervention l'exposait à une arrestation personnelle. Mais qu'importe! il le lui faut, c'est son bras, et au péril de sa vie il veut le ravoir!

C'en est assez quand à Avril, maintenant, comme Lacenaire, nous passons d'Avril à François.

François est présenté par Bâton à Lacenaire comme ayant proféré ce propos: "Dans la position où je suis, je tuerais un homme pour 20 francs. Le 30 décembre seulement, à 8 heures du soir, il entre en relations avec lui, et tout d'abord, Lacenaire lui fait confidence de son crime du 14. François a bientôt pris sa résolution. Dès le lendemain il est prêt; et le voilà, dans la matinée du 31, attendant sur la paille du logement de la rue Montorgueil l'arrivée du garçon de Mallet.

Vers trois heures, Genevay frappe à la porte. Lacenaire l'ouvre, la referme, et pousse Genevay vers une pièce très sombre, où François se tenait devant une table. Comme la victime s'avance, Lacenaire, qui était resté derrière elle, lui porte dans l'épaule un coup de tire-point tellement violent, qu'il pénétre jusque dans la poitrine. Cependant, elle a assez de force pour crier; "Au voleur!" Alors François se jette sur elle, la saisit au cou, et cherche à lui mettre les doigts dans la bouche. Mais il n'y peut parvenir; les cris redoublent, et les assassins fuient.

Où vont-ils se retrouver? C'est ici que le témoignage de Bâton a été un de ces incidents que la Providence ménage pour éclairer la dernière obscurité d'un procès, Il n'avait, assurément nulle envie de parler; vous le voyez encore, immobile comme une statue, tout pâle de ses crimes, ne laissant tomber ses paroles qu'une à une, sur les interpellations réitérées de M. le président. Eh bien! la force de la vértié lui arrache tout contre François. Vous ne pouviez attendre une reconnaissance fermelle de la part d'un garçon de caisse de dix-huit ans, de femmes, d'enfants, accourus au bruit et glacés de terreur. Mais Bâton vous montre les deux assassins en relation la veille de leur tentative; il vous les montre arrivant chez lui au moment où elle vient d'échouer, allant coucher ensemble, changeant de costume. Grâce à lui, vous les les suivez pas à pas.

François avait prétendu n'avoir connu Lacenaire que le 1er janvier 1835. Il est démenti par Bâton, qui affirme les avoir mis en rapport au moins le 30 décembre.

Lacenaire avait déclaré que François, qui le précédait dans la fuite, avait fermé la porte de l'allée après être sorti. Bâton atteste que François arriva, en effet, le premier, vers cinq heures; que, quand Lacenaire arriva à son tour, une demi-heure après, François lui dit: "Ah! te voilà, mon pauvre ami, je te croyais arrêté;" à quoi Lacenaire répond: "Si je ne le suis pas, ce n'est pas ta faute, tu m'as laissé là."

Lacenaire avait déclaré que la nuit du 31 decembre au 1er janvier avait été passée par eux chez Soumagnac, ami particulier de François, rue de l'Egout Saint-Antoine. Bâton atteste qu'en effet le 1er janvier, à dix heures du matin, il les rencontra du côté de la place Royale, et qu'ils lui dirent avoir couché chez un ami, qui fut nommé par eux Magny ou Soumagnac.

Lacenaire avait déclaré que, le 31 décembre, François avait un habit-veste olive et une cravate rouge. Bâton a vu, en effet, à François, le 31 décembre, une cravate rouge. Bâton a vu, en effet, à François, le 31 décembre, une cravate rouge et une veste de chasse; mais le lendemain, François s'était revêtu de la redingotte de Lacenaire.

Désormais, le crime les a rivés à la même chaine. François, quel est cet homme que vous disiez ne pas connaitre, qui, du 1er au 6 janvier, à la moitié de votre lit dans l'infâme garni de Pageot, que vous faites inscrire sous le faux nom de Bâton, pendant que vous vous cachez sous celui de Fizelier? C'est Lacenaire. Cette poitrine coupable, d'où peuvent s'échapper, dans le trouble des nuits, d'affreuses révélations, elle ne craint pas de se presser contre la vôtre; elle reconnait en vous un confident, un frère.

Vous-même vous vous êtes trahi, lorsque, détenu depuis à Poissy, pour autre cause, vous vous êtes cru en sûreté quant à l'attentat de la rue Montorgueil. Voici Leroy-Andréol; il vous a entendu dire qu'en allant coucher avec Lacenaire, vous fûtes saisi de voir tomber de dessous son manteau un poignard. Et voici Alexandre; il a recueilli de votre bouche que le veille de l'assassinat du garçon, vous avez été avec Lacenaire, et vous aviez porté l'outil qui avait servi à cet assassinat et à plusieurs autres. Vous aviez, ajoutiez-vous, à l'époque du crime, et, comme plusieurs témoins en ont déposé, de gros favoris rouges venant jusqu'à la bouche. Mais vous les aviez fait couper par un perruquier de vos amis; ce qui vous avait sauvé en empêchant les reconnaissances.

Ah oui! vous aviez raison plus tard, sur l'annonce de votre translation à Paris, de trembler et de pâlir devant le gardien! Vous aviez raison de vous écrier: "Je suis un homme perdu, je sais ce qu'il me revient!" C'est que vous saviez que Lacenaire avait parlé, que Bâton pouvait apparaitre, et que vous seriez confondu.

Messieurs, voilà en abrégé toute la cause. Un mot seulement, avant de finir, sur le principal accusé:

Souvent les accusés traduits sur ces bancs plaident devant vous, sinon comme excuse, du moins comme atténuation de leurs fautes, le délaissement de leur famille, leur dénûment, l'insuffisance de leur éducation. Tous ces moyens manquent complètement à Lacenaire. Fils de braves négociants de Lyon, il reçut l'instruction la plus soignée. Au dossier sont des morceaux de prose, de poésie de sa main. Ils avaient été co[redacted] servés comme pièces de comparais[redacted] pour une vérification d'écritures. No[redacted] y avons trouvé les éléments d'une vé[redacted] fication plus grave, celle de l'intellig[redacted] ce de l'accusé, et, si l'audience ne no[redacted] avait pas suffi, nous nous y serions co[redacted] vaincu que ses facultés naturelles étaie[redacted] des plus distinguées. Il était donc d[redacted] favorisés ici-bas, car les dons les pl[redacted] précieux sont ceux de l'intelligenc[redacted] Pourquoi faut-il, nul plus que nous ne [redacted] déplore, que cette plume, qui, dans [redacted] commerce, dans la politique, dans l[redacted] lettres, pouvait lui assurer une aisanc[redacted] honorable, il l'ait brisée pour l'échange[redacted] contre le sanglant tire-point? Voilà c[redacted] qui arrive, quand on n'a pas cette f[redacted] calme dans l'avenir, qui se confie a[redacted] travail et à la patience; quand on veu[redacted] tout conquérir en un jour, maladie tro[redacted] commune de notre siècle; quand, entraî[redacted] né par des passions désordonnées, o[redacted] aime mieux s'enivrer d'une horrible su[redacted] périorité parmi les pervers, que prendr[redacted] place parmi les bons et parmi les hon[redacted] nêtes. Mais plus on est tombé de haut[redacted] plus on est coupable, plus aussi l'on doi[redacted] servir d'exemple à tous.

Nous ne nous le dissimulons pas[redacted] vous êtes en présence d'un pénible d[redacted] voir; mais les devoirs pénibles sont [redacted] cisément ceux qu'il est le plus meritoi[redacted] d'accomplir. Vous l'accomplirez donc[redacted] car la sûreté publique est gravemen[redacted] compromise, car la plaie sociale est profonde. Ils n'hésitent pas, eux, quand il s'agit de frapper leurs victimes; vous n'hésiterez pas davantage pour les frapper à leur tour. Et autant les méchants déploient de fermeté, d'énergie pour commettre le mal, autant vous en aurez, vous, pour le réprimer.

Cet éloquent réquisitoire produit une vive impression.

La parole est donnée à M. Brochant, avocat de Lacenaire.

INDEPENDANCE!

LE soussigné, Coroner de la Paroisse de la Pointe-Coupée, a l'honneur d'annoncer à ses concitoyens que, le

Dimanche, 4 juillet '58,

Il donnera chez lui, à

COOK'S LANDING,

en cette paroisse, un

GRAND BAL

en l'honneur de l'Anniversaire de notre Indépendance Nationale, auquel tout le monde est invité.

Des discours seront prononcés, en Français, par M. P. OLIVIER LEBEAU, et en Anglais par M. E. L. JEWELL.

Un Orchestre, composé de Musiciens d'un talent reconnu, est engagé pour cette occasion.

LEON LABAT.

4th of July!
GRAND PARTY!!

THE UNDERSIGNED PARISH CORONER, Respectfully announces to the public that, on the fourth of July, 1858, he Will give a

GRAND ENTERTAINMENT;

in the shape of a Ball and Music Party, He has engaged, for this purpose, a complete orchestra.

Speeches will be delivered, in the French language by P. O. Lebeau Esq., and in English by E. L. Jewell Esq.

There will be a grand Ball immediately after. All persons are respectfully invited to attend.

Money Found!

A PORTE MONNAIE, containing a sum of money, was found on Monday morning last, opposite the store of Messrs. Graugnard & Co., False River.

The owner is requested to come forward, prove property, pay charges and take it,

☞ Enquire at this office.

P't Coupee Je 19, 1888.

Physician and Surgeon.

WATERLOO, LA.

R F. Hereford, M. D.

RESPECTFULLY ANNOUNCES TO THE people of this Parish that he has permanently located himself, as a practising physician, in the house lately occupied by Dr. Saloskl, near Waterloo, and he respectfully solicits a share of patronag. Je 12 1y.

GEO. W. SHAW. W. W. SHAW

G. W. SHAW & CO.,

Commission & Forwarding

MERCHANTS,

No. 24 Poydras Street, New Orleans.

May 1, 1858. 16-y

Dr. Morse's Indian Root Pills.

DR. MORS,E the inventor of MORSE'S INDIAN ROOT PILLS, has spent the greater part of his life in traveling, having visited Europe, Asia and Africa as well as North America—has spent three years among the Indians of our Western country—it was in this way that the Indian Root Pills were first discovered. Dr. Morse was the first man to establish the fact that all diseases arise from IMPURITY OF THE BLOOD—that our strength, health and life depends upon this vital fluid.

When the various passages become clogged, and do not act in perfect harmony with the different functions of the body, the blood loses its action, becomes thick, corrupted and diseased; thus causing pains, sickness and distress of every name; our strength is exhausted, our health we are deprived of, and if nature is not assisted in throwing off the stagnant humors, the blood will become choked and cease to act, and thus our light of life will forever be blown out. How important then that we should keep the various passages of the body free and open. And how pleasant to us that we have it in our power to put a medicine in your reach, namely, Morse's Indian Root Pills, manufactured from plants and roots which grow around the mountainous cliffs in Nature's garden, for the health and recovery of diseased man. One of the roots from which these [redacted] scorched by the burning elements of [redacted] and who have been brought, as it were, within a step of the silent grave, now stand ready to testify that they would have been numbered with the dead, had it not been for this great and wonderful medicine, Morse's Indian Root Pills.—After one or two doses had been taken, they were astonished, and absolutely surprised, in witnessing their charming effects. Not only do they give immediate ease and strength, and take away all sickness, pain and anguish but they at once go to work at the foundation of the disease which is the blood, Therefore, it will be shown, especially by those who use these Pills, that they will so cleanse and purify that disease—that deadly enemy—will take its fight of youth and beauty will again return, and the prospect of a long and happy life will cherish and brighten your days.

CAUTION.—Beware of a counterfeit signed A. B. Moore. All genuine have the name of A. J. WHITE & Co. All others are spurious.

A. J. WHITE & CO.,

Sole Proprietors, 50 Leonard Street, New York.

Dr. Morse's Indian Root Pills are sold by all dealers in Medicines.

☞ Agents wanted in every town, village and hamlet in the land. Parties desiring the agency will address as above for terms.

Price 25 cents per box, five boxes will be sent on receipt of one dollar, postage paid.

MECHANICS, INVENTORS, AND MANUfacturers.-Twelfth Year.-Prospectus of the SCIENTIFIC AMERICAN.

This work differs materially from other publications being an Illustrated periodical, devoted chiefly to the promulgation of information relating to the various Mechanic and Chemic Arts, Industrial Manufacturers, Agriculture, Patents, Inventions, Engineering, Millwork, and all interests which the light of practical science is calculated to advance.

The Scientific American is printed once a week, in convenient quarto form for binding, and presents an elegant typographical appearance. Every number contains Eight Large Pages of reading, abundantly illustrated with original engravings—all of them engraved expressly for this publication.

Mechanics, Inventors, Engineers, Chemists, Manufacturers, Agriculturists, and people of every profession in life, will find the Scientific American to be of great value in their respective callings.

Reports of United States Patents granted are also published every week, including official copies of all the Patent claims. These claims are published in the Scientific American in advance of all other papers.

Much might be added in this Prospectus, to prove that the Scientific American is a publication which every Inventor, Mechanic, Artisan, and Engineer in the United States should patronize; but the publication is so thoroughly known throughout the country that we refrain from occupying further space.

Its counsels and suggestions will save them hundreds of dollars annually, besides affording them continual source of knowledge, the experience of which is beyond pecuniary estimate.

TERMS OF SUBSCRIPTION— 1 50 a year, or 1 for six months.

CLUB RATES:

Five copies for six months	4 00
" " " twelve "	8 00
Ten " " six "	8 00
" " " twelve "	15 00
Fifteen " " " "	22 00
Twenty " " " "	28 00

For all clubs of twenty and over, the yearly subscription is only 1 40.

Post-pay all letters and direct to

MUNN & CO.,

jan15 128 Fulton Street, New York.

BALLOU'S PICTORIAL DRAWING-ROOM Companion. A record of the beautiful and useful in Art. Terms—invariably in advance:

1 subscriber, one year	3 00
4 " " "	10 00
10 " " "	20 00

Any person sending us twelve subscribers at the last rate, shall receive the thirteenth copy gratis.

. One copy of Ballou's Pictorial, and one copy of The Flag our Union, when taken together by one person, one year, for $4.

Published every Saturday, by

M. M. BALLOU.

NOTICE.

DURING my absense from the State, Mr. E. GERARD, of New Orleans, is authorized to represent me in regard to the affairs of the GREAT BAY plantation.

A. L. MAHOUDEAU.

Pointe Coupee, je 26tf

TO THE PUBLIC.

FIRM OF GUMBLE & CO.,

GROSSE TETE, LA.

THE PUBLIC is hereby notified that the partnership heretofore existing between S. GUMBLE, and EDWARD LOEB, has been dissolved on the 1st of January last, by mutual consent,

Mr. E. LOEB is fully authorized to collect and receipt for all monies due said firm prior to the 1st of January.

P't Coupee je 26, 5t

TAKEN UP.

By J. A. Lebeau, about one mile above Waterloo on the 6th inst., a small DARK BAY MULE, about ten years old, with several small white collar marks on each side of the shoulders, and a white mark on each side of the back occasioned by the saddle. No other visible marks.

The owner is requested to come forward prove property and pay the costs, or he will be sold in seventy days as the law directs. J. St. GERMAIN.

May 26, 1858.

TAKEN UP.

BY THOS. A MIX, on the 8th day of June 1858, in the woods back of S. A. Lacotes plantation, on False River, Pointe Coupee Parish:

One GRAY HORSE, 15 hands high, 10 or 11 years old, blind in the right eye, and branded W. C. on the left shoulder.

Also, one SORREL HORSE, 15 hands high, 8 or 9 years old, with an indistinct brand on the left shoulder; having a white face, the fore right foot white; and the hind right foot also white. With mark on the back occasioned by the saddle.

And also, one DARK SORREL CREOLE MARE about 2 or 3 years old; star on the forehead, and the left hind foot white.

The above horses have no other visible marks. The owners of the above discribed horses, are requerted to come forward, prove property, and take them away by paying charges; otherwise they will be sold according to the regulations of the Police Jury of this Parish.

J. L. DEMORUELLE,
Justice of the Peace.

Pointe Coupee Je 19, '58.

C. G. HALE,

PARISH SURVEYOR

Pointe Coupee.

WILL LOCATE Land Warrants in Missouri or Iowa, in first-rate U. S. Land. Will also buy and sell land on commission.

☞ Residence on the River, 4 miles above the New Road.

February 13, 1858. 5y1

COAST PACKET—THE BELLA DONNA, Capt. W. M'Combs, leaves New Orleans every Saturday, at 5 o'clock P. M., for Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Williamsport, Fort Adams, and all intermediate landings; returning, leaves Bayou Sara every Wednesday morning, on the ar rival of the railroad cars from Woodville.

☞ Particular attention will be paid to the receiving and landing of passengers and way freight, at all hours, during the day and night.

HOLMES & CLAUSS, Agents,

jan15y No. 14 Tchoupitoulas Street

TAKEN UP.

On the 20th of March, by the undersigned, on Mr. Lacostes place, in this parish: A DUN HORSE, 15 hands high, and badly foundered. No perceptible marks.

The owner is requested to come forward, prove property, pay charges and take him away, otherwise he will be disposed of according to law.

May, 22d 1858. EDWIN VIGNES.

S. PARR,

DEALER IN

GROCERIES & WESTERN PRODUCE,

BAYOU SARA, LA.

J. G. D'ARMOND

DEALER IN WESTERN PRODUCE AND OTHER MERCHANDISE.

☞ TERMS CASH—SMALL PROFITS.

☞ Cash advances on shipments of cotton to Messrs. Carroll, Pritchard & Co., New Orleans.

jan15y

A. BARRET & CO.,

DEALERS AND MANUFACTURERS OF MARBLE WORKS,

uch as Mantles, Monuments, Tombs and Tombs Yard—111 and 113 St. Charles st., New Orleans

☞ Country orders promptly attended to.

April 10, 1858. 13y

jan.5–3m No. 22 Winter Street, Boston

H. C. MOUREY,

PAINTER AND PAPER HANGER,

POINTE COUPEE, LA.

RESPECTFULLY offers his services to the citizens of this Parish. Apply at Boudreau's Hotel, False River,

jan. 15, 1858. 1m

HENRY TENNY,

House Carpenter and Joiner,

BAYOU SARA, LA.

HAS CONSTANTLY on hand and for sale Crane's Metalic Patent Burial Casket, at his shop near J. H. Henshaw's Stable, Bayou Sara.

☞ Mr. H. Demouy is my agent for the sale of these Caskets in the parish of Pointe Coupee, and he will always have on hand a supply of them. H. TENNY.

April 10, 1858. 13y

T. M'GINNIS & CO.

COMMISSION AND FORWARDING MERCHANTS,

NO, 6 LAFAYETTE ST., CORNER OF COMMERCE, NEW ORLEANS

We purchase on commission all kinds of plantation supplies such as Pork, Flour, Hay, Corn, Oats, &c. Our commissions are 2½ per cent, either for buying or selling. We confine ourselves strictly to the produca business, and we hope to merit a share of public patronage

8'lj5yan.15 T. McGINNIS & CO.

BRAZILIAN PEBBLE SPECTACLES.

Bear in mind that the genuine are stamped on the frames "Semmon's & Co'. Improved Pebble.

D. KERNEGHAN & CO.

jan15 '58.tf 65 Canal st., N. O.